



## **CHSCT PLENIER**

**Lundi 09 novembre 2020**

Monsieur le président du CHSCT,

Depuis le 30 octobre, succédant à diverses mesures de restrictions importantes des libertés comme ces couvre feux à la tonalité guerrière, une nouvelle séquence de confinement est donc mise en place « a minima » sur les 4 prochaines semaines.

A minima est bien le terme puisque déjà plusieurs voix dont celle du corps médical se font entendre et estiment que cette période a de fortes chances de se prolonger.

Le ministre de la Santé a exprimé publiquement ses doutes sur le fait que Noël 2020 puisse se dérouler « normalement » même si depuis il a rétrogradé puisque Emmanuel Macron veut lui, sauver Noël, et surtout le chiffre d'affaires qui va avec.

Mais à trop tergiverser sur les mesures à prendre alors que les signaux depuis la fin de l'été indiquaient selon de nombreuses sources qu'une seconde vague était plus que probable, avec possiblement à la clé des centaines de milliers de morts, Emmanuel Macron qui pense sauver la santé de sa population en même temps que celle de son économie pourrait bien faillir sur les 2 points de son 2 points zéro.

Mais ce confinement 2.0 ne ressemble pas pour l'heure à celui du printemps. On peut déjà signaler que l'adhésion de la population est moins forte. Et pour cause. Si pour le premier confinement l'affichage de la défense de la santé primait, cette fois l'accent est mis sur l'impératif de sauver l'économie en même temps que lutter contre la pandémie. D'où une confusion qui aboutit à une adhésion beaucoup plus relative de la population.

Mais plus personne n'est dupe, puisque depuis le 1<sup>er</sup> confinement aucune mesure n'a été prise pour renforcer l'hôpital public et les autres services publics.

Dans les directions du ressort du CHSCT de Paris, l'expérience de la première vague aurait dû permettre d'anticiper les besoins et de corriger les manques ou dysfonctionnements constatés dans les services.

Manifestement il n'en a rien été. Et aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer cette impréparation qui met gravement en danger les agent.es et les agents.

Dans cette période de pseudo-confinement où le virus se répand très vite, pouvez-vous nous indiquer, pour chacune des directions relevant de la compétence du CHSCT :

- le nombre de cas Covid avérés ;
- le nombre d'agent.es vulnérables en ASA ;
- le nombre d'agent.es en arrêt maladie suite à COVID ?
- le nombre d'agent.es en « septaine » ASA ?

Quelles sont les mesures de prévention supplémentaires mis en place dans chaque direction depuis le 30 octobre ?

Lors du plénier du 15/09 vous nous avez indiqué, pour la DRFIP, qu'un message sur la conduite à tenir avait été diffusé à l'ensemble des agent.es conformément à la demande des représentants des personnels. A ce jour nous pouvons douter que certains responsables de service aient lu ce message. En effet, dans plusieurs services où il y a eu des cas de COVID avérés ou suspectés, les chef.fes de service n'ont pas recensé les cas contacts, ou leur ont demandé d'attendre le résultat du test du collègue « malade ».

Alors que le protocole spécifie que *« les cas contact doivent être renvoyé chez eux puis se faire tester après un délai de 7 jours et attendre le résultat avant de réintégrer le collectif de travail »* comment comptez-vous faire appliquer ces mesures et convaincre les chef.fes de services que la santé des agent.es est une priorité.

### **Pour Solidaires**

- Les masques DIM ne doivent plus être utilisés selon les conclusions de l'ANSES du 23 octobre 2020 et doivent être détruits ;
- Les masques que vous avez distribués, de marque CORELE et ARMORLUX ont une notice qui ne mentionne pas leur composition. Pouvez vous nous indiquer la composition de ces masques ?
- Une nouvelle dotation de masque va-t-elle bientôt être livrée aux agents.es? Si oui, quand et combien ?
- Des dotations de gel, lingettes, désinfectant bureau sont-elles prévues ? Et quand ?

Les quantités doivent être suffisantes pour permettre aussi de nettoyer les photocopieurs, les Mopieurs, les téléphones, etc..

A plusieurs reprises nous vous avons demandé de mettre en place des poubelles spécifiques comme c'est le cas à la Direction Générale à Bercy, à l'ENFIP et sur certains sites.

De nombreux collègues utilisent des masques chirurgicaux, vous en avez d'ailleurs pourvu les agent.es, ce qui rend nécessaire qu'il y ait ces poubelles spécifiques.

- Pouvez-vous nous indiquer où en est cette demande ?
- Avez-vous prévu des prestations de ménages supplémentaires pour désinfecter les points de contact ?

Le nettoyage après suspicion de cas de Covid 19 est il toujours effectué ? Il semble que non à la DRFiP.

- Nous réitérons notre demande d'aménagement des horaires afin d'éviter les heures de pointe et sans récupération d'horaires ;

- Nous réitérons notre demande d'aménagement de salle de pause permettant aux agents d'ôter leur masque.

### **Concernant les accueils**

- Quelles sont les mesures mises en place pour recevoir les usager.es dans les directions de la DNVSF et de la Douane ?

Concernant la DRFiP, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en période d'échéances des rôles IR, TH et TF.

Les conditions d'accueil sont extrêmement difficiles pour les usager.es qui doivent attendre dehors et pendant un temps relativement long. Cette situation génère énervement et agressivité qui ont des répercussions importantes pour les agent.es d'accueil. Ceux-ci vivent très mal cette situation et les mauvaises conditions d'accueil des usagers engendrent un véritable mal-être chez les agent.es.

Nous réitérons notre demande de protection maximale des agents.es dans les accueils, par la fourniture de plexiglas plus protecteur que le dispositif actuel, qui ne répond pas à cette protection maximale mais également par l'organisation des postes de travail à l'accueil permettant le respect de la distanciation entre les collègues.

Les risques de contamination sont importants dans les accueils. Les agent.es manipulent des documents remis par les usagers et les risques de contamination dans les files d'attentes sont aussi importants.

Les accueils doivent être pourvus en quantités suffisantes :

- de gel et de masques à la disposition des usagers ;

- de produits désinfectants afin de pouvoir nettoyer, les postes de travail entre chaque vacation, les photocopieurs, les Mopieurs, les téléphones, etc...

D'autre part, dans tous les accueils, les toilettes sont interdites au public. Est ce bien raisonnable quand ce public a attendu très longtemps ?

Nous demandons que les vigiles soient maintenus au-delà de la période d'échéance, aussi longtemps que la crise sanitaire durera.

### **Concernant le point sur le télétravail**

Selon les informations dont nous disposons, des agent.es dont des agent.es vulnérables sont encore en attente de matériel leur permettant de travailler à leur domicile, notamment à la DRFiP.

- Pouvez-vous nous confirmer que ce problème va être réglé très rapidement ?

Pour Solidaires Finances Publiques, le télétravail, comme le répète le gouvernement, n'est pas une option dans cette période. Les agent.es fragiles vulnérables, ou bien vivant.es avec une personne

vulnérable, doivent impérativement être en télétravail 5 jours sur 5.

Les agent.es ayant une convention de télétravail doivent, sur la base du volontariat, pouvoir également télétravailler 5 jours sur 5.

Veillez nous indiquer :

- Quels sont les missions et les services pour lequel le télétravail n'est pas possible ;
- Combien d'agent.es télétravaillent aujourd'hui ?
- Quelle est la répartition des agent.es en télétravail par catégorie (A+, A, B, C) ;
- Combien d'agent.es sont en attente de pouvoir télétravailler ?
- Combien d'ordinateurs portables sont disponibles pour le télétravail à ce jour?
- Dans quels services les ordinateurs vont ils être déployés et en quelle quantité ?

### **Concernant le déménagement de la Trésorerie Principale des Centres Hospitaliers Spécialisés (CHS)**

Les interrogations des agent.es sont nombreuses.

Elles témoignent d'une improvisation et d'une incurie qui frise l'amateurisme. Mais pire que tout, elles sont la marque d'un manque de considération de l'Administration à l'égard de ses agent.es.

Comment expliquer que vous ayez choisi un déménagement anticipé, au 7 décembre 2020, alors que la Trésorerie Principale du CHS rencontre des difficultés :

1. La première difficulté vient du fait que la Trésorerie gère les budgets de plusieurs structures hospitalières et que la clôture récente de l'exercice comptable 2019 de l'un des ses principaux budgets mobilise toujours les agent.es puisqu'ils doivent encore réaliser les opérations d'archivage. Ces opérations consistent en la préparation en liasses des différents mandats en vue de leur transfert à la Chambre Régionale des Comptes. Le déménagement prévu le 7 décembre ne peut que venir perturber ces opérations qui requièrent diligence comme vous pouvez l'imaginer puisqu'elle participe du contrôle des comptes publics, et en compromettre la bonne réalisation.
2. La seconde difficulté vient du fait que la Trésorerie a la charge du paiement des salaires des 6 000 salarié.es que compte le Groupe Hospitalier Université( GHU) Paris-Psychiatrie-Neurosciences. Or, le déménagement anticipé va avoir lieu alors que la paye du mois de décembre présente la particularité qu'elle est réalisée de manière anticipée, à la date comptable du 18 décembre. Pour que les 6 000 salarié.es aient leur paye sur leur compte bancaire à partir de cette date (généralement autour du 20 décembre), il faut que les collègues réalisent toutes les tâches nécessaires au paiement des salaires (préparation, vérifications, saisies etc..) dès le début du mois de décembre. On voit là également que le déménagement prévu le 7 décembre ne peut que venir perturber ces opérations voire les compromettre.
3. Enfin, et c'est la troisième difficulté à laquelle vont être confronté.es les agent.es de la TP du CHS c'est la charge supplémentaire de travail que va générer la mise ne application de la

réforme du Ségur de la santé. Cette réforme a pour effet, entre autre, de permettre une revalorisation salariale des personnels soignants dont les salarié.es du GHU Paris-Psychiatrie-Neurosciences. Cette revalorisation va donner lieu à des opérations supplémentaires que vont devoir réaliser les agent.es de la TP CHS et ce éventuellement durant le mois de décembre. Le déménagement prévu le 7 décembre risque encore de perturber ces opérations supplémentaires voire de les compromettre.

En outre, les effets du déménagement vont avoir des répercussions sur les serveurs informatiques puisque leur réinstallation dans les nouveaux locaux va entraîner 3 jours de coupures réseau mais également informatique pendant lesquels les serveurs ne fonctionneront pas et donc les agent.es de la TP du CHS vont être dans l'incapacité matérielle de travailler.

Dans ces circonstances, un déménagement qui aurait lieu dans les premiers mois de 2021 (le loyer des locaux rue Bénard allant jusqu'au 30/06/2021) permettrait d'éviter toute rupture dans le fonctionnement de la TP CHS qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, que nous venons d'évoquer en plus des risques psycho-sociaux que cela pourrait générer pour les personnels de la TP.

Les personnels ont averti la direction de tous ces risques mais cette dernière maintient la date du 7 décembre 2020 ce qui traduit, outre une absence de prise en compte des spécificités et des conditions actuelles d'exercice d'un poste comptable, une conception toute verticale du dialogue social.

Le déménagement dans les locaux sur le site Meuniers pose des questions relatives à la logistique et nous vous les livrons pêle-mêle :

- Où en est la sécurisation de l'accès à l'étage?

En effet, si les personnels de la TP du CHS ne sont plus en charge du maniement des espèces, ils restent en charge des valeurs déposées par le GHU, les effets des patient.es hospitalisé.es (bijoux, espèces, papiers etc.), les chèques restaurant des salarié.es du GHU, les pièces comptables sensibles, qui pour des raisons pratiques, ne peuvent être sécurisées au 4ème étage dans un premier temps.

Une salle au 4ème étage va être dédiée à l'entreposage de dossiers des compte de gestions alors que les personnels travaillent au 5ème étage.

- Des armoires de rangements ne peuvent elles pas être installées au 5ème étage ?

- L'insertion d'un code ascenseur supplémentaire pour le 5ème étage est il prévu ? Il semble que cela soit problématique, pourquoi ?

- Le local à vélos demandé par l'ensemble des agents du site est il envisagé par la division de l'immobilier et sa réalisation est elle possible ?

- Les PC portables commandés dès la mi-octobre pour faire face aux impératifs tirés d'un déménagement précipité seront-ils fournis à temps pour la paie de décembre? (N.B il semble qu'un PC pour l'un des collègues au service paie soit en cours de préparation)

- Comment va s'organiser la réception des navettes courrier entre Sainte-Anne et la TP CHS ?
- Quand les collègues recevront-ils les badges d'accès au site et au parking?

Concernant le déménagement de la Trésorerie des Établissements Publics Locaux (TP EPL)

Contrairement au document de travail que vous nous soumettez et plus précisément son point 2.3, les collègues n'ont toujours pas visité leurs futurs locaux.

- Pouvez-vous leur proposer une date de visite ?

D'après nos informations (point 3.3), il semble que le mobilier ne soit pas déménagé. Il n'aurait en effet pas la bonne couleur. Qu'en est-il ?

Le déménagement va-t-il permettre de renouveler le matériel, par exemple des fauteuils (à la place des vieux fauteuils rouges), de bras articulés etc...

Les agent.es ont des craintes sur l'espace qui leur sera concédé au niveau des archives. Qu'en est-il ?

Enfin, les démarches auprès de la Préfecture de Police de Paris, pour nommer un nouveau responsable de la sécurité du site Bénard, un cadre A de la TP du CHS, sur la période du 7 décembre au 15 février ont-elles été effectuées ?